

l'Europe et même de la province d'Ontario. Dans certains centres du Haut-Canada <sup>1</sup>—je l'ai établi il y a un instant — les autorités municipales n'hésitent pas même à recourir à une taxe spéciale pour couvrir les frais d'aménagement et d'installation de pareils établissements.

Il importe donc de ne point se faire illusion sur ce point: qu'il est possible de monter convenablement une bibliothèque avec la seule subvention en argent accordée par la législature. Aussi, je prétends que la ville qui veut avoir une bibliothèque chez elle doit intervenir et payer sa quote-part des frais généraux. La raison en est bien simple. Etant donné les besoins du pays qui sont fort considérables, une législature, en lui prêtant même la meilleure volonté du monde, ne peut que souscrire une somme relativement restreinte. C'est à la ville intéressée à faire le reste.

---

<sup>1</sup> -- A Toronto, la taxe prélevée pour le soutien des bibliothèques est d'un quart de centin dans la piastre.